



Egalité des chances au sein de l'éducation : une responsabilité sociale de grande importance : thèses pour la fraction du PS Suisse

1. Remarque préliminaire

- Sous le titre « le mythe de l'égalité des chances » se tenait le 23 mars 2018 une journée de formation. Journée qui a connu un beau succès. Cette réunion avait été organisée par une délégation de la WBK et a été suivie par des spécialistes issu-es des cantons et des organisations de l'éducation. Les intervenants principaux étaient Jukka Gustafsson, membre du parlement finlandais pour le PS et ancien ministre finlandais de l'éducation, ainsi que Margrit Stamm, professeure en sciences de l'éducation. D'autres experts étaient également présent-es, dont Marianne Zogmal (Vice-présidente Pro Enfance), Monika Maire-Hefti (Conseillère d'Etat PS NE), Georges Felouzis (Professeur en sociologie de la politique de formation à l'université de Genève) tout comme Samuel Rohrbach (Président du Syndicat des Enseignants Romands SER).
- La question centrale de la journée était : notre système éducatif favorise-t-il l'égalité des chances, et comment ? Tous les enfants peuvent-ils/elles profiter de l'une école qui accorde les mêmes chances à leurs capacités et leurs dispositions, indépendamment de leur origine, de leur genre, de leurs liens familiaux, de leur handicap physique ou mental ?

2. Sur la base des contributions et des discussions de la réunion, les principes suivants peuvent être définis en termes d'égalité des chances :

L'éducation est un droit humain. La volonté politique de reconnaître l'importance de la formation pour notre société et notre économie, tout comme le renforcement de l'égalité des chances pour tou-tes les écolier-ères doivent représenter la pierre angulaire de notre système éducatif. Chaque enfant doit pouvoir concrétiser, grâce à l'éducation, le droit à une existence digne, tout comme à un développement personnel et une participation sociale et économique. L'égalité des chances au sein de l'éducation est la base du progrès d'une société en faveur d'un avenir social et écologique. Cela suppose que tous les enfants doivent pouvoir profiter de manière égale d'une offre de grande qualité à tous les niveaux et dans tous les domaines. L'enseignement de l'école primaire doit, selon l'art. 19 de la Constitution, être accessible sans restriction et gratuitement à tous les enfants.

Les coupes budgétaires dans l'éducation sont diamétralement opposées aux objectifs cités plus haut et mettent en danger le postulat de l'égalité des chances. Selon l'OCDE, chaque euro investi dans l'éducation rapporte sept fois plus à la société.

L'égalité des chances ne signifie pas similitude et pas non plus similarité des résultats. L'égalité des chances signifie la possibilité pour tous les enfants de saisir leur chance en termes de réussite, fondée sur leurs capacités et leurs performances et indépendamment de leur domicile, de leur genre, de leur nationalité ou de leur origine familiale et sociale. Les écoles à horaire continu apportent une contribution essentielle à la réalisation de cet objectif. Elles permettent en plus d'un enseignement scolaire des activités extra scolaires au travers d'activités de loisirs. La mise en place

de l'égalité des chances ne repose pas uniquement sur des structures, mais également sur les activités dans les classes, de la culture vivante et en particulier sur les enseignant-es et autres acteurs-trices responsables de l'éducation. Des professionnel-les de l'éducation bien formé-es et compéten-tes qui peuvent accomplir leur mission dans des conditions de travail motivantes, sont un facteur essentiel pour la réalisation de l'égalité des chances.

Parallèlement à l'école, des offres d'encadrement de qualité pour des enfants de 0 à 12 ans, ainsi que -es des offres d'accompagnement pour des enfants et adolescent-es jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire servent la cause de l'égalité des chances. Elles reposent sur une responsabilité politique et sociale et nécessitent des investissements adéquats de l'Etat. La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle tout comme la lutte contre la pénurie de ressources humaines exigent la création d'offres appropriées. Il s'agit cependant aussi de créer des espaces d'apprentissage et de vie pour les enfants, d'assumer les missions socio-pédagogiques, ceci afin de renforcer la cohésion sociale et de contribuer à la lutte contre la pauvreté.

L'éducation ne commence pas à l'école, l'éducation débute au premier jour de notre existence. La recherche internationale a confirmé l'importance de l'une promotion précoce de grande qualité en vue d'une réussite scolaire ultérieure. Des enfants qui subissent un mauvais départ dans la vie peinent à en gommer les désavantages. Une promotion précoce ne signifie pas l'apprentissage de l'anglais ou de la lecture pour des enfants âgés de trois ans, mais plutôt la stimulation individuelle du développement général de l'enfant, de sa santé, de son bien-être, selon son âge et son degré de maturité. La promotion précoce empêche la ségrégation et la discrimination. Des études et des exemples pratiques démontrent que les offres qui permettent une diversité sociale exercent un effet positif sur le processus d'apprentissage et de vécu, pour les enfants issus de familles favorisées en matière de formation, comme les enfants issus de famille à faible niveau d'instruction.

3. Situation Suisse

La Suisse a ratifié la convention des droits de l'enfant de l'ONU en 1997. Elle s'est ainsi engagée à appliquer tous les moyens à disposition pour assurer les droits économiques, sociaux et culturels de tous les enfants dès leur naissance. Contrairement à la plupart des autres pays, l'enseignement précoce, l'accompagnement et l'éducation en Suisse ne sont pas suffisamment ancrés dans la politique d'éducation. L'égalité des chances lors de l'entrée à l'école enfantine, la promotion de l'intégration, l'organisation réussie des étapes au cours de la formation, connexion entre foyer familial et accompagnement extra-familial, mise en place d'une formation continue à longue échéance, promotion de la santé et prévention ne sont dès lors pas accessibles de la même manière pour tous les enfants.

En Suisse, l'égalité des chances n'est pas promue de manière suffisante au sein de l'école. Notre système éducatif se distingue pourtant par une grande perméabilité. L'origine sociale détermine cependant encore et toujours trop le parcours scolaire des enfants. Les passages des écoles enfantines et école consolident l'inégalité sociale. Les enfants disposant de conditions d'instruction meilleures profitent davantage des offres d'apprentissage que ceux disposant de conditions défavorables. Un taux de scolarisation plus élevé n'a pour l'instant pas contribué, à la mesure souhaitée, à la suppression de l'inégalité social en matière de chance de formation. Les dispositions et les capacités ne sont pas suffisamment pris en compte au cours de la formation. Dans la plupart des cantons, on sélectionne trop tôt et trop fortement.

De nombreux-ses enseignant-es affirment en revanche souffrir de problèmes de santé conséquents à leur activité professionnelle, et que la charge est trop importante. Il manque toujours des mesures et des structures pour un accompagnement de qualité des enfants de 0 à 12 ans tout comme des offres de soutien pour les enfants et les adolescent-es jusqu'à la fin de la période scolaire obligatoire, accessibles à toutes et à tous sans conditions et équitables. En comparaison avec nos pays voisins, les parents financent eux-mêmes une trop grande part des frais de garde.

4. Les mesures suivantes, qui doivent être traitées politiquement de manière prioritaire, sont centrales

Renforcement de l'égalité des chances

- Renoncement à une sélection avant la fin de la scolarisation obligatoire (classes plus hétérogènes ; conception bénéfique des transitions).
- Renforcement des conditions cadres scolaires (moins d'élèves et d'élèves dans les classes ; intégration de spécialistes, afin de rendre possible un soutien ciblé et individuel aux enfants quand nécessaire).
- Plan d'action avec comme objectif l'intégration / l'inclusion de tous les enfants avec des moyens adéquats tout comme des mesures de soutien au personnel enseignant.
- Offres de soutien comme par exemple un soutien scolaire ou une préparation au gymnase de façon égale pour tous les enfants, et pas uniquement pour celles et ceux dont les parents peuvent en assurer le coût ou l'engagement.
- Suppression des devoirs scolaires, en revanche un accompagnement à l'apprentissage à l'école basé sur les objectifs d'instruction et avec la prise en compte des parents (mot clé école à horaire continu).

Promotion précoce

- Droit pour chaque enfant (de 0 à 12 ans) à une structure d'accueil appropriée et de grande qualité dès la naissance, dans le sens d'une mission publique et sociale globale.
- Création d'une commission pour l'enfance et la famille au niveau national ; création d'un observatoire des offres au niveau national.
- Création de centre de compétences pour l'enfance et la famille, coordination des offres.
- Création de points de rencontres et locaux sociaux.

Ecoles à horaire continu et crèches

- Offensive de communication sur les effets positifs des structures de jour. Objectif : déclarer les écoles à horaire continu comme standard pour tou-tes.
- Renforcement du financement public en vue de la création d'une prise en charge de haute qualité ; augmentation appropriée des places et diminution des tarifs pour les parents.
- Salaires adéquats et conditions de travail agréables pour tous les spécialistes lors de l'accompagnement extrascolaire

Conditions de travail améliorées pour le personnel enseignant

- Renforcement de la formation et de la formation continue.
- Organiser les tâches complexes et diversifiées de manière à placer au centre des préoccupations ; les relations entre le personnel enseignant et les autorités tout comme les parents doivent reposer sur la confiance.
- Mesures pour rendre le métier d'enseignant-e plus populaire auprès des hommes.